



# meridia

## CONDITIONS GENERALES & CONDITIONS SPECIALES DE VENTE

VERSION : 14 DÉCEMBRE 2022

<b>I. Préambule.....</b>	<b>4</b>
<b>II. Acceptation et modification des CG et CS .....</b>	<b>4</b>
<b>1. Acceptation initiale.....</b>	<b>4</b>
<b>2. Acceptation des modifications .....</b>	<b>4</b>
2.1. Dispositions générales .....	4
2.2. Dispositions spécifiques aux Lending .....	5
<b>III. Avertissements.....</b>	<b>5</b>
<b>IV. Conditions générales et licence d'utilisation logiciel de Meria.....</b>	<b>7</b>
<b>1. Définitions.....</b>	<b>7</b>
« Activités de sécurisation de Blockchains » .....	7
« Activités DeFi et CeFi (dites "Lending") .....	7
« Airdrop » .....	7
« APR » .....	7
« APY » .....	7
« CeFi (Centralized Finance) » .....	7
« CEX » .....	7
« Client » .....	7
« Compounder » .....	8
« Crowdfloan » .....	8
« Cryptoactifs » .....	8
« Cryptoactifs Wrappés » .....	8
« DeFi (Decentralized Finance) » .....	8
« DEX » .....	8
« Identifiants » .....	8
« KYC » .....	9
« Lending » .....	9
« Minage » .....	9
« Node » ou « Masternode » .....	9
« Parachain(s) » .....	9
« Parties » .....	9
« Peg et De-peg » .....	9
« Produit(s) » .....	10
« Protocole DeFi » .....	10
« Rachat » .....	10
« Règlementation Applicable » .....	10
« Service(s) » .....	10

« Site »	10
« Smart Contract »	10
« Stablecoin »	10
« Staking »	11
« VPS »	11
« Wallet »	11
« White Paper »	11
<b>2. Objet</b>	<b>11</b>
<b>3. Exploitant du Site</b>	<b>12</b>
<b>4. Interprétation</b>	<b>12</b>
<b>5. Accès au Site, aux Produits et aux Services</b>	<b>12</b>
5.1. Accessibilité	12
5.2. Inscription et entrée en relation d'affaires	13
5.3. Engagements du client	13
<b>6. Obligations du Client</b>	<b>14</b>
<b>7. Identification</b>	<b>15</b>
<b>8. Responsabilités et données personnelles</b>	<b>15</b>
<b>9. Renonciation au droit de rétractation sur les Services et les Produits</b>	<b>16</b>
<b>10. Acceptation des risques</b>	<b>17</b>
<b>11. Produits et services</b>	<b>17</b>
11.1. Services sur Actifs Numériques	18
11.2. Cold-wallet ou Hardware wallet	19
<b>12. Prix</b>	<b>20</b>
12.1. Prix des Produits	20
12.2. Frais de conversion des Cryptoactifs	21
12.3. Frais de retrait de Cryptoactifs	21
<b>13. Palement</b>	<b>21</b>
<b>14. Contestations et réclamations</b>	<b>22</b>
<b>15. Remboursements</b>	<b>22</b>
<b>16. Obligations de Meria sur les Produits et services</b>	<b>22</b>
<b>17. Obligations de vigilance</b>	<b>23</b>
<b>18. Responsabilité – force majeure</b>	<b>23</b>
18.1. Generalités	23
18.2. Responsabilité sur les Produits et services	24
18.3. Force majeure	25
18.4. Responsabilité en cas de perte d'un Cryptoactif, de suspension/interruption de fourniture des services - force majeure	25
<b>19. Garanties légales dues au Client consommateur</b>	<b>26</b>
<b>20. Renonciation</b>	<b>27</b>
<b>21. Clôture de compte et autres demandes des Clients</b>	<b>27</b>
<b>22. Garantie du Client Non-Consommateur</b>	<b>27</b>
<b>23. Comportements prohibés</b>	<b>27</b>

<b>24.</b>	<b>Sanctions des manquements.....</b>	<b>28</b>
<b>25.</b>	<b>Procédure d’alerte et signalisation d’un abus .....</b>	<b>28</b>
<b>26.</b>	<b>Publicité .....</b>	<b>29</b>
<b>27.</b>	<b>Propriété intellectuelle .....</b>	<b>29</b>
<b>28.</b>	<b>Liens et sites tiers .....</b>	<b>30</b>
<b>29.</b>	<b>Langue.....</b>	<b>30</b>
<b>30.</b>	<b>Autonomie .....</b>	<b>30</b>
<b>31.</b>	<b>Loi applicable et juridiction .....</b>	<b>30</b>
<b><i>V. Conditions spéciales (CS) sur les Services – activités de Staking et de Masternodes et activités DeFi et Crowdloan de Parachains .....</i></b>		
<b>1.</b>	<b>Champ d’application et interprétation .....</b>	<b>31</b>
<b>2.</b>	<b>Services .....</b>	<b>31</b>
2.1.	Utilisation des cryptoactifs .....	31
2.2.	Airdrops et engagements de Meria .....	31
2.3.	Masternodes et Staking .....	32
2.4.	Crowdloan de Parachains .....	33
2.5.	Activités DeFi et CeFi (dites “Lending”) .....	34
<b>3.</b>	<b>Commande et prix .....</b>	<b>38</b>
3.1.	Commande (ou « Ordre »).....	38
3.2.	Frais de conversion et d’installation .....	38
3.3.	Commission de prestation de services .....	38
<b>4.</b>	<b>Rachat .....</b>	<b>38</b>
4.1.	Masternodes .....	38
4.2.	Staking et Lending.....	39

## **I. PREAMBULE**

Le présent document constitue les conditions générales de l'ensemble des produits et services (ci-après les « Conditions Générales ») régissant le cadre de la relation entre Meria Société par Action Simplifiée (« Meria ») et toute personne demandeuse ou titulaire d'un compte ou d'un contrat ouvert dans les livres de Meria (ci-après le « Client » ou le « Titulaire »), et son/ses mandataire(s) désigné(s), ci-après le « Mandataire »).

À cet égard, le Client est informé et reconnaît que Meria est un prestataire de services sur actifs numériques (PSAN) enregistré (n° E2021-16) auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) pour la fourniture des Services sur Actifs Numériques. En tant que PSAN enregistré, le régime juridique des rapports entre Meria et ses clients est celui du droit commercial ordinaire, sauf pour les éléments relatifs au régime PSAN du code monétaire et financier.

Le Site, les Produits et les Services proposés par Meria relèvent de l'industrie des Cryptoactifs. Dans ce cadre, Meria intervient au nom et pour le compte de personnes morales et physiques souhaitant investir sur des opérations possibles dans un ou plusieurs protocoles de consensus de transactions sur Blockchain (le(s) « Client(s) »).

En particulier, Meria a développé une plateforme comprenant des APIs ainsi que des interfaces utilisateurs accessibles par Internet faisant l'objet des présentes Conditions Générales (les « **CG** ») et Spéciales (les « **CS** ») pour la prestation de Services sur Cryptoactifs (ou Actifs Numériques).

Les contrats en cours de conclusion et les contrats passés sous Just Mining subsistent sous Meria.

Cela étant dit, certains Services et des Produits proposés par Meria ne sont pas soumis à l'obtention d'un enregistrement ou d'un agrément obligatoire. Il s'agit de la mise à disposition d'espaces d'hébergement et de Masternodes pour les besoins de l'activité de Minage ou de Staking, ainsi que des Produits et Services liés au protocole DeFi et Lending. Ce service consiste en un mandat de réception-transmission d'ordres sur actifs numériques au sens de l'article L54-10-2 du Code monétaire et financier français.

Meria fournit les Services et Produits décrits dans les présentes CG et CS, notamment sur la base d'un mandat reçu des Clients, et opère ainsi le Site en conformité avec la Règlementation Applicable.

Les Conditions Tarifaires en vigueur sont mentionnées dans la page politique tarifaire du Site.

## **II. ACCEPTATION ET MODIFICATION DES CG ET CS**

### **1. ACCEPTATION INITIALE**

Tout Client et tout Mandataire sont réputés avoir accepté les présentes Conditions Générales de façon exprès en cochant la case confirmant l'acceptation.

Les Conditions Générales et Spéciales en vigueur sont envoyées au client sur un support durable par courrier électronique et sont consultables sur le Site.

### **2. ACCEPTATION DES MODIFICATIONS**

#### **2.1. DISPOSITIONS GENERALES**

Tout projet de modification sera communiqué sur support durable, par tous moyens, notamment via le Site ou par courrier électronique compris au Client au plus tard 15 (quinze) jours avant la date d'application envisagée. Lorsqu'une modification est imposée par la Règlementation, celle-ci peut être applicable immédiatement.

Tout Client et tout Mandataire sont réputés avoir accepté les présentes Conditions Générales soit de façon expresse soit par l'utilisation des services, produits, outils et site internet (di-après le « Site ») de Meria existants et à venir.

En cas de refus ces modifications, le Client doit effectuer une demande de clôture de compte à l'adresse mail : [support@meria.com](mailto:support@meria.com).

## 2.2.DISPOSITIONS SPECIFIQUES AUX LENDING

Spécialement pour les activités DeFi et CeFi (dites "Lending"), lors de l'ajout ou modification (qui seront proposés par Meria au client dans la seule mesure où ces derniers seraient plus adaptés pour répondre aux exigences du contrat de mandat de réception-transmission d'ordres que constitue le service de Lending de Meria) des protocoles (DeFi), compounder (DeFi) et plateformes CeFi (finance centralisée) proposés au Client pour que celui-ci y place ses Cryptoactifs, le délai sera ramené à 2 (deux) semaines.

En cas de refus de modifications, le Client doit effectuer une demande de clôture de compte à l'adresse mail [support@meria.com](mailto:support@meria.com).

Le Client n'ayant pas accepté expressément lesdites modifications dûment notifiées dans le délai de 2 (deux) semaines à compter de la modification, sera réputé avoir unilatéralement résilié ledit contrat le liant à Meria.

## III. AVERTISSEMENTS

Les marchés de Cryptoactifs sont décentralisés et partiellement ou peu règlementés.

À date, les Services délivrés par Meria portent donc sur des marchés qui ne sont pas régis par un cadre règlementaire européen harmonisé, chaque droit national prévoyant ou non des règles spécifiques aux marchés des Cryptoactifs. En conséquence de quoi, le Client a conscience que – en plus d'être un marché à fortes fluctuations – il ne bénéficie pas des protections similaires offertes aux personnes investissant dans des instruments financiers et faisant appel des prestataires bancaires et financiers règlementés par le droit européen.

En l'état de la règlementation actuelle française, Meria attire l'attention des Clients sur les risques suivants relatifs à l'acquisition et la vente de Cryptoactifs :

- (a) Un Cryptoactif n'est pas une « monnaie » au sens de l'article L. 111-1 du Code monétaire et financier, seul l'euro (€) étant la monnaie légale en France ;
- (b) Les Cryptoactifs ne peuvent être qualifiés de « monnaie électronique » au sens de l'article L. 315-1 du Code monétaire et financier ;
- (c) Meria ne pourrait garantir la qualification juridique ni le cours des Cryptoactifs ;
- (d) Plus généralement, un Cryptoactif ne peut être considéré comme un instrument financier au sens de la législation européenne ou française. À ce titre, les Clients ne bénéficient pas de la protection offerte par les dispositions de la directive MIF

2 telle que transposée en droit français et du règlement européen 600/2014 du 15 mai 2014 MiFIR.

Le Client comprend et accepte que les Services portent sur des actifs accompagnés d'un niveau élevé de risques ne convenant pas à de nombreux Clients non-avertis. En raison de la jeunesse de l'industrie des Cryptoactifs, de l'état réglementaire précité et de la forte volatilité du marché, Meria ne peut expliquer tous les risques ni comment ces risques s'appliquent à vos circonstances particulières. Il est important de comprendre intégralement les risques liés aux Cryptoactifs et à la Blockchain avant de décider d'acquérir des Cryptoactifs. Le Client reconnaît comprendre intégralement les risques avant d'acheter des Cryptoactifs, ou de souscrire aux Services proposés par Meria. À cet égard, le Client doit disposer des ressources financières et de connaissance suffisante pour supporter ces risques tout comme surveiller attentivement ses détentions en Cryptoactifs. En particulier, le Client est informé et reconnaît que l'acquisition de Cryptoactifs, de quelque nature que ce soit, présente un risque de perte en capital.

**L'acquisition sur le marché des Cryptoactifs, de quelque nature qu'il soit (même d'un "stablecoin"), présente un risque de perte totale ou partielle de capital. Il est recommandé au client de ne pas acheter de Cryptoactifs avec de l'argent qu'il ne peut se permettre de perdre.**

## IV. CONDITIONS GENERALES ET LICENCE D'UTILISATION LOGICIEL DE MERIA

### 1. DEFINITIONS

#### « Activités de sécurisation de Blockchains »

Les activités de Staking et de Masternodes.

#### « Activités DeFi et CeFi (dites "Lending")

Les activités DeFi (sur des échanges décentralisés : Dex) ou CeFi (sur les échanges centralisés : Cex) incluant l'exécution d'un ordre de transfert des Cryptoactifs, sur instruction des Clients, pour leur mise à disposition auprès des différents protocoles (DeFi), Compounders (DeFi) et plateformes centralisées (CeFi) (e.g., Lending).

#### « Airdrop »

La distribution gratuite de Cryptoactifs par leurs émetteurs. Bien souvent, conditionnée par des critères d'éligibilités– définis de manière discrétionnaire par les émetteurs – pour pouvoir bénéficier de cette opération (montant de trading, dépôt minimum, utilisation d'un service en particulier sur la plateforme, abonnement au compte de réseaux sociaux, newsletter...).

#### « APR »

L'APR (« *Annual Percentage Rate* ») correspond au taux d'intérêt brut annualisé.

#### « APY »

L'APY (« *Annual Percentage Yield* ») correspond au taux d'intérêt brut annualisé, en réintégrant les intérêts précédemment perçu (dit intérêts composés), à intervalle défini.

#### « Blockchain »

Est une technologie de registre distribué comparable à un grand livre comptable public, anonyme et infalsifiable. La technologie de stockage et de transmission d'informations, est sécurisée, transparente et fonctionnant sans organe central de contrôle, conçue de sorte que chaque bloc de transactions contienne le Hash produit à partir du bloc précédent, et utilisée par les Cryptoactifs. Par extension, une Blockchain désigne une base de données sécurisée et dite distribuée, car partagée par ses différents utilisateurs, contenant un ensemble de transactions dont chacun peut vérifier la validité.

#### « CeFi (Centralized Finance) »

La CeFi ou Finance centralisée désigne l'ensemble des applications et services sur actifs numériques réalisés à l'aide de tiers de confiance (exemple : Just-Mining, Binance, Nexo ...)

#### « CEX »

Un CEX (centralized exchange) est une plateforme centralisée, proposant notamment l'échange de Cryptoactifs.

#### « Client »

Toute personne physique ou morale, consommatrice ou professionnelle, agissant pour son compte propre (« Mandataire), ayant franchi les étapes de vérifications nécessaires

pour avoir le droit d'effectuer un achat/souscription de Produit et/ou Service sur le Site Meria et est liée par le présent contrat.

#### « **Compounder** »

Il s'agit d'une surcouche d'un protocole permettant l'augmentation des rendements via l'utilisation optimale des mécanismes de ce protocole. (ex: Convex, StakeDAO ...)

Par exemple, Convex et StakeDAO sont des compounders du protocole Curve.

#### « **Crowdloan** »

Une opération de vote participatif (ou enchère) ouvert aux détenteurs de Cryptoactifs permettant à une Parachain donnée de remporter un emplacement donnant accès à la Blockchain d'infrastructure (Blockchain principale) pendant une période donnée. Dans ce cadre les Cryptoactifs déposés par les clients sont déposés sur un Smart Contract dédié qui restituent les Cryptoactifs à leurs propriétaires (i) au terme de la Crowdloan si celle-ci ne remporte pas l'emplacement ou (ii) au terme de la période d'utilisation du slot par la Parachain. Dans l'hypothèse où la Parachain ne remporte pas l'emplacement, l'opération de Crowdloan se termine au terme de la dernière votation sur laquelle la Parachain a décidé de contribuer. Une Parachain peut décider de se positionner sur plusieurs opérations de vote pour multiplier ses chances de remporter un emplacement.

#### « **Cryptoactifs** »

L'ensemble des actifs numériques tel que définis par le Code monétaire et financier et liés à des Blockchains.

#### « **Cryptoactifs Wrappés** »

Un Cryptoactif wrappé est un dérivé d'un autre Cryptoactif. Il est lié à la valeur de l'actif sous-jacent et peut généralement être échangé contre celui-ci (on dit alors qu'il est « déwrappé ») à tout moment. Il représente généralement un actif qui ne réside pas nativement sur la blockchain sur laquelle il est émis.

Ce Cryptoactif wrappé présente également un risque de dé-peg ou d'inaccessibilité, par rapport à son sous-jacent.

#### « **DeFi (Decentralized Finance)** »

La finance décentralisée repose sur des protocoles automatisés qui fournissent des services financiers sans tiers de confiance et donc de pair-à-pair grâce notamment aux technologies de la Blockchain et du Smart Contract comme de prêt-emprunt (« Lending and borrowing »), les échanges décentralisés et de mise en pension de Cryptoactifs (donnant lieu à une collatéralisation ou non) et dont les contreparties sont notamment mais non-exclusivement des protocoles décentralisés.

#### « **DEX** »

Un DEX (decentralized exchange) est, par opposition au CEX, un outil de la finance décentralisée permettant notamment de réaliser des opérations d'échange sans tiers de confiance.

#### « **Identifiants** »



L'identifiant unique et le mot de passe choisis ou attribués au Client lui permettant d'accéder à son espace personnel sur le Site, aussi bien que l'authentification à double facteur à utiliser à minima pour la protection de son compte.

#### « **KYC** »

Le processus permettant de vérifier l'identité des utilisateurs d'une entreprise – « *know your customer* » – afin d'assurer la conformité des Clients aux législations liées à la prévention de la corruption, du blanchiment d'argent, de la fraude financière, du financement du terrorisme, et à d'autres obligations réglementaires auxquelles Meria est assujettie.

#### « **Lending** »

Le Lending consiste à réaliser des opérations de prêts-emprunts de Cryptoactifs au sein de la finance décentralisée (DeFi), et centralisée (CeFi).

Par extension, le produit de Lending tel qu'il est proposé par Meria regroupe des activités de prêts-emprunts (lending-borrowing) et d'apports de liquidité (liquidity providing/yield farming) sur la finance décentralisée (DeFi) ainsi que l'utilisation de plateformes centralisées (CeFi) afin de générer un rendement sur les Cryptoactifs déposés. À cette fin, Meria exécute un mandat de réception-transmission d'ordres sur actifs numériques au sens de l'article L54-10-2 du Code monétaire et financier français.

#### « **Minage** »

Un processus permettant au Client d'utiliser la puissance de calcul informatique afin de traiter des transactions sur une Blockchain, de sécuriser le réseau et de permettre à tous les utilisateurs du système de rester synchronisés, étant alors rémunéré par la distribution de nouveaux Cryptoactifs générés sur cette Blockchain et par des frais payés lors de la validation des transactions.

#### « **Node** » ou « **Masternode** »

Un nœud relié à une Blockchain permettant de réaliser et valider des transactions, sécuriser le réseau et de transmettre des informations, étant alors rémunéré par la libération de Cryptoactifs générés sur cette Blockchain et par des frais payés lors de la validation d'une transaction.

#### « **Parachain(s)** »

Des chaînes secondaires qui peuvent se connecter à des emplacements dédiés (slots) d'une Blockchain d'infrastructure.

#### « **Parties** »

Le Client et Meria.

#### « **Peg et De-peg** »

Le Peg représente la parité établie entre un actif et son sous-jacent. Notamment dans les cas des stablecoins adossés au dollar américain, il est admis qu'un token équivaut à un dollar.

Par extension, on appelle de-peg la perte de parité que peut subir un actif par rapport à son sous-jacent.

Dans le cas où cette valeur du 1 pour 1 n'est plus respectée, ce n'est pas dû à une volatilité mais une défaillance, notamment sans se limiter, d'une blockchain, d'un protocole, d'un smart contract ou encore du Cryptoactif lui-même.

#### « **Produit(s)** »

À la fois l'ensemble des matériels sur support physique intégrant les accessoires de Minage, les cold-wallets (ou « hardware wallet) ou tout autres produits commercialisés par Meria.

Les Cryptoactifs disponibles sur Meria sont également qualifiés de Produits.

#### « **Protocole DeFi** »

La DeFi ou Finance décentralisée désigne l'ensemble des applications et services sur actifs numériques utilisant la Blockchain permettant la réalisation d'opérations d'échange, de transmission ou de création de valeur, ne nécessitant pas ou peu d'intermédiaires.

#### « **Rachat** »

L'opération par laquelle le Client retire tout ou partie d'une position sur un des Cryptoactifs et/ou Services sur Cryptoactifs proposés par Meria. Il est également d'usage de l'appeler « unstaking » ou « retrait ».

#### « **Règlementation Applicable** »

Les dispositions légales, réglementaires et administratives, ainsi que les normes professionnelles en vigueur pour les prestataires de services sur actifs numériques (PSAN) applicables à Meria en lien aux présentes CG et CS.

#### « **Service(s)** »

Le service de conservation des Cryptoactifs pour compte de tiers, les services d'échange de Cryptoactifs en monnaie légale ou en Cryptoactifs, les services d'achat / vente d'actifs numériques contre monnaie ayant cours légal, et d'autres services sur actifs numériques.

#### « **Site** »

Le site Internet <<https://www.meria.com/>> est exploité par Meria.

#### « **Smart Contract** »

Le programme informatique automatisé de nature algorithmique capable d'effectuer des opérations ou produire des scénarios sur une Blockchain en fonction des conditions qui ont été imposées lors de sa création, ce qui permet notamment des opérations de prêt-emprunt (Lending).

#### « **Stablecoin** »

L'appellation stablecoin renvoie à un type de Cryptoactif émis sur la blockchain, que ce soit par une entité régulée, une organisation autonome décentralisée (DAO) ou bien encore un protocole de la finance décentralisée (DeFi). Leur valeur est adossée, le plus souvent, à une devise fiduciaire, comme le dollar ou l'euro. Dans certains cas, il peut s'agir d'actifs plus tangibles de la finance traditionnelle à l'instar de l'Or, par exemple.

La parité entre le stablecoin et son sous-jacent peut-être maintenue grâce à différents mécanismes (collatéralisation, algorithme ...).

Le stablecoin est également soumis à un risque de volatilité qui lui est propre, qui ici, est un risque de “dé-peg” ou “perte de parité” correspondant à une décorrélation de la valeur du stablecoin avec son sous-jacent. En cas de “dé-peg” il y a un risque de perte totale ou partielle de capital.

Un stablecoin n’est intrinsèquement pas volatile, un stablecoin doit garder sa valeur de 1 pour 1. Dans le cas où cette valeur du 1 pour 1 n’est plus respectée, ce n’est pas dû à une volatilité mais une défaillance, notamment sans se limiter, d’une blockchain, d’un protocole, d’un smartcontract ou encore du Cryptoactif.

#### « **Staking** »

L’activité dite d’engagement (« staking ») peut consister à donner à des détenteurs d’actifs numériques la possibilité d’immobiliser, contre une contrepartie, une quantité d’actifs numériques au sein d’un portefeuille (ou d’un autre support) dans le but d’assister un dispositif d’enregistrement électronique partagé ayant un mécanisme de validation fondé sur la preuve d’enjeu (« Proof of Stake ») ou tout mécanisme de validation équivalent.

#### « **VPS** »

Une méthode de partitionnement d’un serveur en plusieurs serveurs virtuels indépendants qui ont chacun les caractéristiques d’un serveur dédié.

#### « **Wallet** »

Un portefeuille électronique permettant de stocker des Cryptoactifs.

#### « **White Paper** »

Document d’information consacré à la présentation d’un projet ou d’un Cryptoactif, y figurant ses caractéristiques-clé, sa logique de structuration et les éléments et technologies utilisées qui permettent aux investisseurs de mesurer la valeur, les avantages et les risques.

## **2. OBJET**

Les présentes CG et CS s’appliquent aux relations contractuelles entre la société Meria S.A.S., immatriculée au RCS de Metz B sous le numéro 829840735, n° TVA intracommunautaire FR 48 829840735, dont le siège social est situé au 5 Rue du Pré Chaudron, 57070, Metz (France) , ci-après dénommée « Meria », et le Client.

En plus de la réception de ces CG et CS sur support durable, par le client, au moment de la souscription, ces présentes CG et CS sont notamment accessibles et imprimables à tout moment par un lien direct en bas de la page d’accueil du Site.

L’acceptation des CG et CS par le Client est conservée et archivée dans les systèmes informatiques de façon inaltérable, sûre et fiable.

Meria se réserve le droit, à tout moment, de modifier les CG. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de commande (ou d’Ordre) par le Client sauf accord exprès et écrit signé par les deux Parties. En tout état de cause, les nouvelles

CG seront portées à la connaissance du Client par le biais d'un e-mail pour les contrats en cours ou par acceptation explicite lors de nouvelles commandes.

Les CG peuvent être complétées, le cas échéant, par des notices d'utilisation technique des produits et services vendus sur le Site. En cas de contradiction, ces CG et CS prévalent sur les notices d'utilisation.

Aucune condition particulière non-expressément agréée par Meria ne peut prévaloir sur les présentes CG et CS.

### **3. EXPLOITANT DU SITE**

Le Site, les Produits et les Services sont exploités par Meria, société ci-dessus qualifiée, qui peut être contactée aux coordonnées suivantes :

Adresse postale : 5 Rue du Pré Chaudron, 57070, Metz (France) .

Adresse électronique : <[contact@meria.com](mailto:contact@meria.com)>.

### **4. INTERPRETATION**

Les titres des articles et paragraphes des présentes CG figurent dans le seul but de faciliter la lecture et n'en affectent pas l'interprétation.

Sauf stipulation particulière contraire des présentes CG, la forme plurielle d'un terme ou d'une expression définie au singulier (et vice versa) aura la même signification que celle donnée dans la définition concernée.

La computation des délais sera effectuée dans les conditions prévues aux articles 640 et suivants du Code de procédure civile.

### **5. ACCES AU SITE, AUX PRODUITS ET AUX SERVICES**

#### **5.1. ACCESSIBILITE**

Les Clients font leur affaire personnelle de la mise en place des moyens informatiques et de télécommunications permettant l'accès au Site. Ils conservent à leur charge les frais de télécommunications lors de l'accès à Internet et de l'utilisation du Site.

Les Clients sont entièrement responsables du fonctionnement correct de leur équipement informatique, de leur modem et de leur ligne téléphonique, ainsi que de leur liaison à Internet. Les Clients auront pris soin de veiller à ce que cet équipement ne présente pas de problème ou de virus et présente une sécurité suffisante pour prévenir le risque qu'un tiers obtienne l'accès à des données relatives aux Produits et aux Services fournis aux Clients.

Les Clients mettront tout en œuvre pour préserver cette sécurité. Les Clients s'assureront qu'il n'existe pas de risque que des programmes ou virus hostiles accèdent et perturbent les systèmes informatiques du Site. En particulier, les Clients s'assureront de la sécurité de leur ordinateur en utilisant et en mettant régulièrement à jour des logiciels antivirus et anti-espions ainsi qu'un pare-feu personnel. De plus, les Clients s'assureront d'utiliser l'authentification à double facteurs sur le compte courriel utilisé pour communiquer avec Meria.

Les Clients assument les risques techniques notamment liés à une coupure de

courant, à une interruption des connexions, à un dysfonctionnement ou encore à la surcharge des réseaux ou des systèmes.

Par ailleurs, les Clients sont conscients qu'ils doivent s'adresser au fournisseur d'accès à Internet de choix pour accéder à Internet et au Site. Dans ce contexte, les Clients sont conscients qu'il leur appartient de sélectionner leur fournisseur d'accès à Internet et de fixer les modalités de ses relations avec ce dernier. Meria ne saurait être responsable des risques relatifs à l'accès à Internet et des risques relatifs à la transmission de données à distance par les Clients ou vers ces derniers, notamment en cas de conflit opposant les Clients à ce fournisseur d'accès à Internet, en relation avec le caractère confidentiel/personnel des données transmises, le coût de transmission, la maintenance des lignes téléphoniques et du réseau Internet ou encore les interruptions de service.

Les Produits et Services sont accessibles, sous réserve des restrictions prévues sur le Site :

- À toute personne physique disposant de la pleine capacité juridique pour s'engager au titre des présentes CG et CS. La personne physique qui ne dispose pas de la pleine capacité juridique ne peut accéder au Site, aux Produits et aux Services qu'avec l'accord de son représentant légal ;
- À toute personne morale agissant par l'intermédiaire d'une personne physique disposant de la capacité juridique pour contracter au nom et pour le compte de la personne morale.

## **5.2. INSCRIPTION ET ENTREE EN RELATION D'AFFAIRES**

L'inscription se fait en complétant un formulaire en ligne. Une fois le formulaire rempli et validé, le Site adresse un courriel permettant de confirmer la demande de l'utilisateur.

L'utilisateur ayant franchi les étapes de vérifications nécessaires pour avoir le droit d'effectuer un achat/souscription de Produit et/ou Service sur le Site Meria est réputé être entré en relation d'affaires avec Meria et est donc considéré comme Client lié par les présentes CG et CS. Lors de l'inscription, le Client s'engage à fournir des données exactes et complètes, et est tenu de remplir l'ensemble des champs obligatoires figurant dans le formulaire d'inscription.

Le Client validera ensuite son inscription en cliquant sur le bouton prévu à cet effet.

Meria se réserve le droit discrétionnaire de refuser toute demande d'entrée en relation d'affaires.

## **5.3. ENGAGEMENTS DU CLIENT**

Le Client garantit que les informations – par lui communiquées sur le Site – sont exactes, complètes, sincères, licites et conformes à la réalité, en ce y compris les informations figurant sur son relevé d'identité bancaire (RIB) destiné à effectuer les virements en sa faveur.

Il s'engage à informer Meria, sans délai, en cas de modification de sa situation et des informations communiquées au moment de l'entrée en relation d'affaires (telles que

notamment son état civil, sa capacité, son pays de résidence fiscale principal et le cas échéant ses obligations fiscales dans d'autres pays et ses coordonnées (adresse, numéro de téléphone, e-mail)) et, le cas échéant, à procéder lui-même à ces modifications au sein de son espace personnel.

Lorsque le Client est une personne morale, il s'engage à informer Meria dans les plus brefs délais de toute modification, notamment, dans sa forme juridique, son actionnariat et sa direction et, de façon générale, de tout événement ayant une incidence directe sur sa vie sociale dont notamment le changement de direction générale, l'ouverture d'une procédure collective ou la décision de liquidation amiable de la personne morale. De même, le Client s'engage à informer Meria de l'identité des personnes habilitées à faire opérer le ou les compte(s) ouvert(s) sur Meria et demeurera seul responsable des actes ou/et opérations réalisé(e)s par son ou ses mandataire(s).

Le Client s'engage également à répondre à toute sollicitation de mise à jour par Meria. L'absence de mise à jour des informations par le Client peut aboutir à une suppression du Compte du Client. Meria ne saurait être tenue responsable des conséquences d'une absence de mise à jour des informations et données personnelles relatives au Client.

Chaque Client a, de manière générale, pour obligations de :

- (i) Respecter les lois et règlements en vigueur ;
- (ii) Se comporter de façon loyale à l'égard de Meria et des autres Clients ;
- (iii) Respecter les droits de propriété intellectuelle détenus par Meria ;
- (iv) Ne communiquer que des données exactes, complètes et fidèles ;
- (v) Ne prendre aucun engagement pour un tiers ; et
- (vi) Respecter et appliquer la fiscalité de son pays.

Le Client autorise Meria à utiliser le fichier des déclarations des changements d'adresse émanant de tout prestataire chargé de l'envoi du courrier, pour mettre à jour ses données, considérer la nouvelle adresse comme adresse fiscale et de correspondance et lui faire parvenir tous les envois postaux le concernant à cette adresse.

En cas de violation par le Client des CG et CS, Meria se réserve le droit de suspendre l'accès au Compte des Clients concernés. Les violations continues et répétées donnent droit à Meria de mettre un terme à la relation d'affaire.

## **6. OBLIGATIONS DU CLIENT**

- (a) Le Client collaborera avec Meria en vue de lui fournir, dans les meilleurs délais, toutes les informations jugées utiles et sollicitées, afin de réaliser une prestation réussie.
- (b) Le Client s'engage, dans son usage du Site, à respecter les lois et règlements en vigueur.

- (c) Le Client reconnaît avoir pris connaissance sur le site des caractéristiques et contraintes, notamment techniques, de l'ensemble du Site. Il est seul responsable de son utilisation du Site.
- (d) Le Client est notamment seul responsable du bon accomplissement de toutes les formalités notamment administratives, fiscales et/ou sociales et de tous les paiements de cotisations, taxes ou impôts de toutes natures qui lui incombent, le cas échéant, en relation avec son utilisation des Produits et Services Meria. La responsabilité de Meria ne pourra en aucun cas être engagée à ce titre.
- (e) Le Client est informé et accepte que la mise en œuvre du Site, des Services et des Produits nécessite qu'il soit connecté à Internet et que la qualité du Site, des Services et des Produits dépend directement de cette connexion, dont il est seul responsable.
- (f) Le Client s'engage à fournir à Meria toutes les informations nécessaires à la bonne exécution des Services Meria.
- (g) Plus généralement, le Client s'engage à coopérer activement avec Meria en vue de la bonne exécution des présentes CG et CS.

## 7. IDENTIFICATION

Les Identifiants sont personnels et confidentiels. Ils ne peuvent être changés que sur demande du Client. Pour des raisons de sécurité, Meria peut exiger du Client de changer son mot de passe.

Le Client est seul et entièrement responsable de l'utilisation des Identifiants le concernant et s'engage à mettre tout en œuvre pour les conserver secret et à ne pas les divulguer, à qui que ce soit, sous quelque forme que ce soit et pour quelque raison que ce soit.

Le Client sera responsable de l'utilisation de ses Identifiants par des tiers ou des actions ou déclarations faites par l'intermédiaire de son compte personnel, qu'elles soient frauduleuses ou non, et garantit Meria contre toute demande à ce titre.

Par ailleurs, Meria n'est pas responsable en cas d'usurpation de l'identité du Client. Si celui-ci a des raisons de penser qu'une personne utilise frauduleusement des éléments d'identification ou son compte, il devra en informer immédiatement Meria.

En cas de perte ou de vol d'un des Identifiants le concernant, le Client est responsable de toute conséquence dommageable de cette perte ou de ce vol, et doit utiliser, dans les plus brefs délais, la procédure lui permettant de les modifier.

Dans l'hypothèse où il aurait connaissance de l'accès d'une autre personne à son compte personnel, le Client en informera immédiatement Meria par courriel à l'adresse suivante : [fraude@meria.com](mailto:fraude@meria.com).

Une utilisation du Site qui serait frauduleuse, ou qui contreviendrait aux présentes, justifiera que soit refusé au Client, à tout moment, l'accès à son compte personnel.

## 8. RESPONSABILITES ET DONNEES PERSONNELLES

La politique de confidentialité présente sur le Site vous indique quelles sont les données à caractère personnel vous concernant que nous collectons, comment nous les utilisons et quelles sont les mesures que nous prenons pour assurer leur protection dans le cadre de votre utilisation du Site et/ou de votre relation commerciale avec Meria.

Meria est en conformité avec le Règlement (UE) 2016/679 dit « Règlement Général sur la Protection des Données » ou « RGPD », entré en vigueur le 25 Mai 2018, et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

En acceptant les CG, vous reconnaissez avoir pris connaissance des dispositions de la politique de confidentialité disponible sur le Site.

## 9. RENONCIATION AU DROIT DE RETRACTATION SUR LES SERVICES ET LES PRODUITS

Un « Consommateur » désigne un consommateur au sens de l'article liminaire du Code de la consommation, c'est-à-dire toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole.

Le Client personne morale agit en tant que Professionnel (non-Consommateur) dans le contexte des présentes CG. Dans ce cas, la disposition de l'article 9 (i) ci-dessous s'appliquera tandis que la disposition de l'article 9 (ii) ci-dessous ne s'appliquera pas. S'il agit en tant que Consommateur dans le contexte des présentes CG, dans ce cas la disposition de l'article 9 (i) ne s'appliquera pas tandis que la disposition de l'article 9 (ii) s'appliquera.

(i) Pour un non-Consommateur :

Le Client ne bénéficie pas du Droit de Rétractation du Consommateur.

(ii) Pour un Consommateur :

Conformément à l'article L. 221-18 du Code de la consommation, le Consommateur dispose de quatorze (14) jours pour se rétracter d'un contrat à compter de la date de livraison du Produit objet du contrat ou de conclusion du contrat de prestation de Services (le « **Droit de Rétractation** ») par une déclaration sans équivoque (par exemple, une lettre envoyée par courrier postal ou un courriel) au fournisseur/vendeur dudit bien.

Toutefois, et conformément à l'article L. 221-28 du Code de la consommation, le Droit de Rétractation ne peut être exercé notamment dans les cas :

(1) De fourniture de Produits ou de Services dont le prix dépend de fluctuations sur le marché financier échappant au contrôle du professionnel et susceptibles de se produire pendant le délai de rétractation ;

(2) De fourniture de Produits selon les spécifications du Consommateur ou nettement personnalisés ; ou

(3) De fourniture d'un contenu numérique non fourni sur un support matériel dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du



Consommateur et renoncement exprès à son Droit de Rétractation.

En dehors des Produits et Services relevant des cas 1, 2 et 3 ci-dessus, le client consommateur de Meria bénéficie d'un droit de rétractation de quatorze (14) jours – à compter de la date de livraison du Produit objet du contrat – sauf pour le hardware wallet pour lequel Meria ne propose le Produit que si le Client a expressément (i) demandé à Meria à ce que la prestation de Services ou la vente du Produit intervienne dès que possible, et (ii) renoncé à son Droit de Rétraction.

## 10. ACCEPTATION DES RISQUES

- (a) Le Client s'engage et reconnaît comprendre le domaine des Cryptoactifs, des Produits fournis par Meria, ainsi que le mécanisme de la Blockchain (et, le cas échéant, plus spécifiquement les mécanismes de Minage, de l'Activité de Staking, de Masternodes, des Activités DeFi et CeFi (dites "Lending") et de Crowdloans de Parachains). Le Client comprend et accepte que Meria n'a aucunement pour but de se substituer au Client dans ses connaissances.
- (b) Le Client reconnaît comprendre et avoir conscience que les marchés des Cryptoactifs sont des marchés décentralisés et partiellement ou peu règlementés. Les Services et les Produits proposés par Meria portent donc sur des marchés qui ne sont régis par aucun cadre européen spécifique et harmonisé.
- (c) Les prix des Cryptoactifs sont susceptibles de varier drastiquement sur un temps très court et de manière imprévisible. Il se peut que l'actif soit réduit à une valeur nulle.
- (d) Le Client comprend aussi qu'il ne doit pas souscrire aux Services à moins d'avoir les connaissances et l'expertise nécessaire, de comprendre les caractéristiques des Cryptoactifs achetés, du White Paper et son exposition aux risques.
- (e) Les Blockchains sont des réseaux de pair-à-pair publics indépendants et pas soumis au contrôle de Meria. Le Client comprend que des erreurs, fautes et/ou violation peuvent se produire dans la Blockchain et/ou sur le Smart Contract et risquerait d'entraîner la diminution ou la perte de valeur.
- (f) Le Client est informé et reconnaît que Meria n'est pas soumis à des exigences de fonds propres réglementaires et n'est pas adhérent d'un fonds de garantie des dépôts. Par conséquent, Meria ne dispose pas des ressources financières suffisantes pour satisfaire aux réclamations dans le cas où les actifs numériques seraient perdus, volés ou détruits. De même, le Client ne peut adresser sa demande d'indemnisation à un fonds de garantie des dépôts. En cas de perte notamment mais non exclusivement, la capacité de restitution et/ou de remboursement peut être limitée.

## 11. PRODUITS ET SERVICES

Lorsque le Client souhaite acheter/souscrire un ou plusieurs Produits ou Services figurant sur le Site, il doit choisir la quantité désirée pour l'ajouter à son « Panier », qui est mis à jour automatiquement, et puis le valider et payer.

Si le Client paye de façon instantanée et simultanée à la validation de la commande sur le Site, Meria transmet à ce dernier, sur l'adresse électronique qu'il a précisée, la

confirmation, le récapitulatif de la commande ainsi que les présentes CG et CS sous support durable.

Pour l'ensemble des CG et CS et les échanges avec les Clients, les termes « Commande » et « Ordre » auront la même signification.

Le client peut également déposer une provision en Euro, par virement bancaire, en vue d'effectuer ses achats futurs. Le client peut effectuer une demande de virement s'il souhaite un remboursement de la provision. La provision nécessite l'enregistrement du RIB du client sur le Site ou par e-mail au <[support@meria.com](mailto:support@meria.com)>.

Si le Client décide de payer de façon différée, il sera contacté par courriel avec les instructions à suivre pour le paiement. Une fois la commande validée et le paiement reçu, le Client recevra la confirmation et le récapitulatif de la commande et une copie des CG et CS en vigueur au jour de la commande.

Dans tous les cas, la vente est réputée conclue à compter de la réception du paiement par Meria et ne peut être annulée par le Client.

Les factures des commandes effectuées sont reçues par courrier électronique et sont disponibles sur son interface privée du Client sur le Site.

Meria se réserve le droit de refuser ou d'annuler toute commande d'un Client notamment en cas d'insolvabilité dudit Client ou dans l'hypothèse d'un défaut de paiement de la commande concernée ou d'une livraison antérieure ou d'un litige relatif au paiement d'une commande antérieure ou de non-conformité à nos obligations réglementaires.

Meria peut, à sa discrétion et sans préavis, placer des limites quotidiennes, hebdomadaires ou mensuelles aux Transactions, consultables sur l'interface privée du Client.

Les mentions indiquées par le Client, lors de la saisie des informations inhérentes à sa commande, engagent celui-ci.

Les récapitulatifs de commande et les factures sont archivés sur un support fiable et durable susceptible d'être considéré, notamment, comme un moyen de preuve.

### **11.1. SERVICES SUR ACTIFS NUMERIQUES**

#### **(a) Achat/vente et conservation de Cryptoactifs**

Dans ce cadre, le Client est informé et reconnaît que par les présentes CG il donne mandat à Meria d'agir en son nom et pour son compte afin de :

- (i) Conserver ses détentions en Cryptoactifs ;
- (ii) Exécuter en son nom et pour son compte des ordres d'achat/vente de Cryptoactifs.

Pour les Cryptoactifs qu'elle a en conservation, Meria est tenu de respecter les règles de place relatives à la conservation des Cryptoactifs au sens de l'article L.54-10-1 du Code monétaire et financier définies principalement par le Code monétaire et financier et le Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers.

Le Client ne pourra pas contester l'application de ces règles dans le cadre de la

conservation de ses Cryptoactifs par Meria.

La responsabilité de Meria ne pourra être recherchée pour avoir appliqué lesdites règles.

Cette conservation ne s'assimile pas à un compte de dépôt, ce qui signifie que le Client n'est pas protégé par le système d'indemnisation des services financiers.

Le Client comprend que le portefeuille créé sur le Site n'est pas un Wallet mais un portefeuille virtuel n'ayant pas de clé privée. Les Cryptoactifs sont conservés sur les Wallets de Meria et les comptes ouverts au nom de Meria auprès d'autres conservateurs de Cryptoactifs. Le dashboard auquel le Client a accès permet uniquement de consulter le solde détenu en temps réel.

Meria a l'obligation de restituer les Cryptoactifs conservés pour le compte du Client. Toutefois, Meria sera dans l'incapacité de restituer les valeurs inscrites dans ses Wallets si les Cryptoactifs sont frappés d'indisponibilité soit à titre conservatoire, soit en vertu d'un titre exécutoire, ou grevés d'une sûreté judiciaire ou conventionnelle au profit de Meria ou d'un autre créancier ou par des dispositifs du gel des avoirs et des interdictions légales.

Meria peut s'opposer à la restitution des Cryptoactifs en dépôt dans l'hypothèse où des frais restent dus par le Client.

Sur demande du Client, la restitution des Cryptoactifs conservés par Meria s'effectue par transfert sur une autre adresse appartenant au Client ou tout autre entité ou intermédiaire que le Client aura désigné, selon les instructions données par le Client.

Dans l'état actuel de la technologie, Meria ne peut pas garantir l'identité de tout utilisateur, destinataire ou autre partie.

Le virement intervient dans un délai raisonnable sous réserve que le Client ait rempli ses propres obligations.

Les responsabilités de Meria en sa qualité de conservateur cessent, pour les Cryptoactifs dont la restitution a été demandée, dès cette restitution effectuée.

De la même manière, les responsabilités de Meria en sa qualité de conservateur cessent, pour les Cryptoactifs dont le transfert a été instruit, dès l'instruction de transfert du Client exécutée.

#### (b) Autres services sur Actifs Numériques

Ces services font l'objet des CS (voir Titre V).

### **11.2. COLD-WALLET OU HARDWARE WALLET**

En cas d'annulation par le Client d'une commande conclue avant livraison du Produit, 25% des sommes versées par le Client demeurent acquis à Meria.

En cas d'indisponibilité d'un Produit, Meria tiendra le Client informé par courriel dans les meilleurs délais afin d'annuler la commande de ce Produit et rembourser le prix afférent, frais de livraison compris. Si une partie des Produits en lien avec le Minage et l'Activité de Staking et de Masternodes, et commandés par le Client est

indisponible, les autres Produits en lien avec le Minage et l'Activité de Staking et de Masternodes, lui seront livrés et le Client sera remboursé du montant du ou des produit(s) manquant(s).

Meria ne saurait être tenue responsable des erreurs commises par le Client dans le libellé des coordonnées du destinataire de la commande (adresse de livraison) et des retards de livraison ou de l'impossibilité de livrer les Produits commandés que ces erreurs pourraient engendrer.

Après confirmation de la commande et sous réserve du parfait paiement de leur prix, Meria s'engage à livrer au Client le Cold-wallet commandé à l'adresse de livraison dans un délai maximum de trente (30) jours, sauf cas particulier de précommande expressément et dûment convenue entre les Parties.

Le Client est tenu informé par courriel de l'envoi de sa commande et du numéro de suivi de celle-ci dès son expédition.

Si ces délais dépassent trente (30) jours à compter de la commande, pour des motifs imputables à Meria, le contrat de vente pourra être résilié et le Client remboursé.

La livraison du Cold-wallet sera effectuée suivant le mode de livraison sélectionné par le Client et à l'adresse indiquée par ce dernier, laquelle ne pouvant être que dans la zone géographique convenue.

En cas de dénonciation de la vente, Meria sera tenue de rembourser le Client de la totalité des sommes versées, au plus tard dans les quatorze (14) jours suivant la date de la dénonciation.

Si le Client reçoit le Cold-wallet, commandé après la dénonciation de la commande, il sera tenu de le renvoyer à Meria. Celle-ci procédera alors au remboursement de la commande et des frais de retour, dès leur réception dans leur emballage d'origine.

Meria ne saurait être tenue responsable des retards de livraison dus à un cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence française constante en la matière, cas fortuit, faute du Client ou faute insurmontable et imprévisible de la part d'un tiers au contrat de vente.

Dans l'hypothèse où le Cold-Wallet est détérioré, le Client ou le destinataire doit faire d'éventuelles réserves motivées auprès du transporteur, dans les trois (3) jours – jours fériés non compris – suivant le moment de la livraison, par lettre recommandée avec accusé de réception.

## **12. PRIX**

Meria se réserve le droit de modifier le prix des Produits et des Services à tout moment, étant toutefois entendu que le prix figurant dans la confirmation de commande sera le seul applicable au Client.

Le prix est exprimé en euros (€), toutes taxes comprises (TTC).

### **12.1. PRIX DES PRODUITS**

Le prix associé à chaque Produit présenté sur le Site ne comprend pas les frais inhérents au transport ni les éventuels frais de douanes en cas de livraison en dehors de l'Union Européenne.

Le prix indiqué dans la confirmation de commande est le prix définitif. Ce prix comprend le prix des Produits, la TVA, les frais de manutention, d'emballage et de conservation des Produits achetés et les frais de transport.

## **12.2. FRAIS DE CONVERSION DES CRYPTOACTIFS**

Chaque achat ou vente de Cryptoactifs est soumis à des frais. Les frais de conversion varient en fonction des Cryptoactifs. Le client peut avoir l'estimation du frais d'échange associé à sa transaction en saisissant la paire de Cryptoactifs dans notre Politique des frais (<https://www.meria.com/feePolicy>).

Les frais varient en fonction de la liquidité de chacun des Cryptoactifs faisant l'objet de la conversion.

Le prix total comprend également une marge de sécurité pour assurer la réalisation de l'ordre malgré les fluctuations de prix des Cryptoactifs sur le marché.

## **12.3. FRAIS DE RETRAIT DE CRYPTOACTIFS**

### **(a) Retrait de Cryptoactifs vers un wallet externe à Meria**

Chaque retrait de Cryptoactifs est soumis à des frais dits « Frais de retrait ». Ces frais incluent les frais de Blockchain, les frais des plateformes nécessaires à l'opération (à savoir Binance, Kraken), et des frais de service de Meria.

Ces frais dépendent du Cryptoactif retiré et du réseau de blockchain utilisé, comme indiqué dans notre Politique des frais (<https://www.just-mining.com/feePolicy>).

Les frais seront indiqués au client au moment du retrait.

### **(b) Retrait de Cryptoactifs impliquant une conversion en monnaie ayant cours légal**

Les retraits de Cryptoactifs impliquant une conversion en monnaie ayant cours légal peuvent être effectués quotidiennement à la demande du Client. Cela impliquera un virement bancaire sur le compte bancaire du client qui sera effectué par notre partenaire Deskoin SAS.

Ce retrait de Cryptoactifs impliquant une conversion en monnaie ayant cours légal est possible seulement pour les montants supérieurs à 100 € et les Cryptoactifs suivants BTC, DAI, ETH, USDC, USDT. Les minimums étant indiqués sur le Site pour chaque Cryptoactif.

Cette opération impliquera des frais prélevés par Deskoin SAS. Ces mêmes sont détaillés dans la politique de frais de Deskoin SAS (<https://www.deskoin.com/faq/46/nos-frais>).

## **13. PAIEMENT**

Le prix facturé au Client est le prix indiqué sur la confirmation de commande (ou « d'Ordre ») adressée par Meria.

Le prix des achats réalisés sur le Site est payable au comptant par un des moyens de paiement proposés sur le Site au moment de la commande effective. Conformément à l'article L. 221-14 du Code de la Consommation, le Client est explicitement averti de l'obligation de paiement de son achat dès lors que la commande est passée.

La commande validée par le Client ne sera considérée comme effective que lorsque le centre de paiement bancaire sécurisé aura donné son accord sur la transaction, ou en tout état de causes, lorsque le paiement aura été effectivement reçu par Meria.

Le Client garantit à Meria qu'il dispose des autorisations nécessaires pour utiliser le mode de paiement choisi et reconnaît que les informations données à cet effet valent preuve de son consentement à la vente ou la prestation de services comme à l'exigibilité des sommes dues au titre de la commande.

Meria se réserve le droit à tout moment et sans préavis de modifier les moyens de paiement acceptés et le montant de ses frais sur son Site.

Toute facture doit être réglée dans un délai de trente (30) jours à compter de sa date d'établissement.

Pour les Clients Professionnels, toute facture non réglée dans le délai de trente (30) jours donne lieu à l'application d'intérêts de retard au taux de trois fois l'intérêt légal. En vertu de l'article L441-10 du Code de commerce, les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire.

#### **14. CONTESTATIONS ET RECLAMATIONS**

Les contestations parviennent à Meria par courriel (<[support@meria.com](mailto:support@meria.com)>) ou par courrier postal, le cachet de la poste faisant foi pour les envois par courrier, à l'adresse suivante :

5 Rue du Pré Chaudron, 57070, Metz (France)

Le Client s'interdit de contester toute opération réalisée à l'initiative de l'un de ses représentants légaux dont la cessation de fonctions n'aurait pas été notifiée à Meria.

Le Client Professionnel dispose de quinze (15) jours calendaires, à compter de la réception de l'avis de confirmation de la commande (ou d'Ordre) pour effectuer toute contestation.

Le Client Consommateur dispose du délai légal indiqué à l'article 19 « Garanties légales dues au Client consommateur » des présentes CG, ci-dessous.

#### **15. REMBOURSEMENTS**

Quel que soit le moyen de paiement, les remboursements seront faits en euros par virement bancaire ou en avoirs, au choix du client ; sauf dans le cas d'un paiement fait par un tiers prestataire qui permet qu'un remboursement soit fait par le même moyen utilisé pour le paiement.

#### **16. OBLIGATIONS DE MERIA SUR LES PRODUITS ET SERVICES**

- (a) Meria s'engage à mener à bien la réalisation des commandes du Client sur les Produits et Services, conformément aux règles de l'art et de la meilleure manière.

À cet effet, il rassemblera les moyens nécessaires à la réalisation de la mission.

- (b) Meria s'engage à donner ses meilleurs soins, conformément aux règles de l'art, à la réalisation de la mission et du présent accord. La présente obligation n'est, de convention expresse, que pure obligation de moyen.
- (c) Meria est déchargé de plein droit de tout engagement relatif au commencement d'exécution si :
  - (i) Les conditions de paiement n'ont pas été observées par le Client ;
  - (ii) Les renseignements, documents ou prestations dont la fourniture incombe au Client en vertu des présentes n'ont pas été livrés dans un temps raisonnable ;
  - (iii) En cas de force majeure telle qu'elle est prévue ci-dessous.
- (d) La prestation sera exécutée dans un délai raisonnable. Le respect de la durée raisonnable de la prestation sera conditionné aux délais de collecte d'informations auprès du Client et du respect de ses obligations contractuelles.
- (e) Le Client sera informé de tout événement susceptible de provoquer un retard dans l'exécution des présentes.

## **17. OBLIGATIONS DE VIGILANCE**

Il est fait obligation à Meria – en raison de dispositions pénales sanctionnant la corruption ou le blanchiment de capitaux provenant d'un trafic de stupéfiants ou le blanchiment du produit de tout crime ou délit – de s'informer auprès de ses Clients pour les opérations qui lui apparaîtront comme inhabituelles, en raison notamment de leurs modalités, de leur montant ou de leur caractère exceptionnel au regard de celles traitées jusqu'alors par ces derniers.

Le Client s'engage à signaler à Meria toute opération exceptionnelle par rapport aux opérations habituellement enregistrées sur son compte et à lui fournir toute information ou document justificatif requis.

## **18. RESPONSABILITE – FORCE MAJEURE**

### **18.1. GENERALITES**

Meria décline toute responsabilité sur l'utilisation et l'affectation par le Client des sommes versées dans le cadre des Services et des Produits et ne peut en aucun cas voir sa responsabilité engagée du fait de détournement de fonds ou abus de biens sociaux commis par le Client.

Meria ne sera également pas responsable vis-à-vis du Client de toute perte ou dommage qu'il pourrait subir du fait du défaut de communication de son fait à Meria des informations précises concernant son compte ou de sa propre incapacité à conserver en toute sécurité la confidentialité de ses Identifiants.

Le Site peut contenir des liens hypertextes pointant vers d'autres sites Internet qui n'appartiennent ou ne sont pas contrôlés par Meria. Celle-ci n'exerce aucun contrôle sur le contenu, les chartes de protection des données personnelles ou les pratiques des sites tiers et décline toute responsabilité à cet égard. Meria n'est pas responsable

de la disponibilité de ces sites et ressources externes et ne cautionne ni la publicité, ni les produits ou autres matériels figurant sur ces sites Internet ou ressources externes voire accessibles depuis ceux-ci.

La responsabilité de Meria ne pourra être engagée pour tout acte ou omission, inexécution, exécution partielle ou retard dans l'exécution de ses obligations en relation avec le dommage ou la perte subie directement ou indirectement par le Client du fait d'un acte ou d'une omission du Client ou de toute autre personne liée à ce dernier.

Meria ne pourra pas être tenue responsable envers un Client ou envers tout tiers d'une éventuelle dégradation, suspension ou interruption des Services et des Produits imputable à la force majeure telle que définie par la jurisprudence française constante en la matière, au fait d'un Client ou d'un tiers, ainsi qu'aux aléas inévitables pouvant découler de la technique, des fluctuations des cours des Cryptoactifs et de la complexité de la mise en œuvre des Services et des Produits.

Meria s'efforce de maintenir accessible le Site 24 heures sur 24 et sept jours sur sept, mais n'est tenue à aucune obligation de résultat. Meria peut donc interrompre l'accès au Site, notamment pour des raisons de maintenance et de mise à niveau. L'accès peut également être interrompu pour toute autre raison. Meria ne saurait en aucun cas être tenue responsable de ces interruptions et des conséquences qui peuvent en découler pour les Clients ou tous tiers. Il est rappelé par ailleurs que Meria peut mettre fin ou modifier les caractéristiques du Site à tout moment, et cela sans préavis.

Le Client convient que, quels que soient les fondements de sa réclamation, et la procédure suivie pour la mettre en œuvre, la responsabilité éventuelle de Meria à raison de l'exécution des obligations prévues au présent contrat sera limitée, pour les Services et les Produits fournis et tâches exécutées par Meria.

Meria ne garantit en aucun cas un quelconque niveau de rendement et de bénéfices au Client.

Meria n'est pas responsables (a) des pertes qui n'ont pas été causées par une faute de sa part, (b) des pertes commerciales (y compris les pertes de profit, bénéfice, contrats, économiques espérées, données, clientèle ou dépenses superflues), et (c) des pertes, indirectes ou consécutives, qui n'étaient pas prévisibles au jour de la conclusion des présentes.

La responsabilité de Meria ne peut être engagée en cas de mauvaise utilisation des Services et des Produits par le Client, de vol ou de compromission de ses informations de connexion.

En tout état de cause, la responsabilité susceptible d'être encourue par Meria au titre des présentes est expressément limitée aux seuls dommages directs avérés subis par le Client et imputables à Meria.

## **18.2. RESPONSABILITE SUR LES PRODUITS ET SERVICES**

Meria garantit la conformité de ses Produits et Services. En conséquence, elle ne saurait être tenue responsable pour tout usage contraire aux spécifications de la notice technique ou illégale.



Le Client assume toutes les responsabilités autres que celle de conformité des Produits et Services aux spécifications contenues dans leur notice technique et notamment celles qui concernent :

- L'adéquation des Produits et Services à ses besoins ;
- L'exploitation et l'usage des Produits.

Le Client reconnaît expressément avoir reçu de Meria toutes les informations nécessaires lui permettant d'apprécier l'adéquation des Produits et Services à ses besoins et de prendre toutes les précautions utiles.

Le Client est seul responsable du bon fonctionnement de son propre matériel, de la conformité de son environnement aux spécifications contenues dans la notice technique et de la qualité de son accès à l'Internet.

Il est rigoureusement interdit de modifier physiquement ou par logiciel les Produits, aux fins d'améliorer leurs performances. En cas de non-respect de cette interdiction, le Client ne bénéficiera d'aucune garantie sur les produits et assumera l'intégralité des dysfonctionnements dudit Produit.

### **18.3. FORCE MAJEURE**

Tout évènement indépendant de la volonté des Parties, extérieur à Meria et qu'il est impossible raisonnablement de prévoir et de surmonter sera considéré comme un évènement de force majeure.

Ainsi, Meria ne pourra être tenue responsable des retards ou inexécutions de ses obligations contractuelles résultant de la survenance d'évènements échappant à son contrôle, tels que notamment : fait du prince, perturbations météorologiques, absence ou suspension de la fourniture d'électricité, foudre ou incendie, décision d'une autorité administrative compétente, guerre, troubles publics, actes ou omissions de la part d'autres opérateurs de télécommunications, ou autres évènements qui sont fonction de la nature même du Cryptoactif concerné aussi bien que du Smart Contract et de la contrepartie concernés. Ces évènements étant hors du contrôle raisonnable de Meria.

Toutes circonstances de cette nature intervenant après la conclusion des présentes CG et CS et empêchant l'exécution dans des conditions normales des Services sont considérées comme cause d'exonération de tout ou partie des obligations des parties. En conséquence, Meria ne pourra être tenue pour responsable des interruptions qui en résulteraient.

### **18.4. RESPONSABILITE EN CAS DE PERTE D'UN CRYPTOACTIF, DE SUSPENSION/INTERRUPTION DE FOURNITURE DES SERVICES - FORCE MAJEURE**

La responsabilité de Meria en lien avec son rôle de conservateur de Cryptoactif n'est pas engagée lorsque Meria peut prouver qu'une des conditions suivantes est remplie :

- L'évènement qui a entraîné la perte d'un ou plusieurs Cryptoactifs ne résulte pas d'un acte ou d'une omission de Meria ou d'un tiers auquel celle-ci a délégué la conservation, étant entendu que le transfert de Cryptoactifs à une plateforme de négociation ou un protocole DeFi ne saurait en aucun cas caractériser une délégation de conservation; ou
- L'évènement qui a entraîné la perte d'un ou plusieurs Cryptoactifs ne saurait être imputable au fonctionnement de Meria en particulier lorsque l'évènement est lié ou est inhérent au fonctionnement de la Blockchain ou d'un Smart Contract pouvant reposer sur un dispositif électronique d'enregistrement partagé que Meria ne maîtrise pas.
- Les événements non imputables à Meria en tant que conservateur de Cryptoactifs comprennent notamment tout événement dont Meria pourra démontrer qu'il est indépendant de son fonctionnement, notamment un problème inhérent au fonctionnement du dispositif d'enregistrement électronique partagé ou à un programme informatique automatisé ("smart contract") pouvant reposer sur un dispositif électronique d'enregistrement partagé que Meria ne maîtrise pas

En cas d'évolution majeure des modalités inhérentes au Service souscrit par le Client, Meria en informera le Client. Toutefois, ce dernier reconnaît que ces changements pouvant intervenir sont indépendants de la volonté de Meria. En conséquence, Meria en saurait voir sa responsabilité engagée sur un tel motif.

## **19. GARANTIES LEGALES DUES AU CLIENT CONSOMMATEUR**

Tous les Produits de cold-wallet fournis par Meria bénéficient de la garantie légale relative aux vices cachés prévue par les articles 1641 et suivants du Code Civil, valable pendant vingt-quatre (24) mois à compter de la découverte du défaut caché.

En cas de mise en œuvre de la garantie pour vices cachés, le Client peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du Code Civil.

En cas de non-conformité d'un Produit vendu, le Client bénéficie de la garantie légale de conformité prévue aux articles L. 217-9 et suivants du Code de la Consommation et valable pendant vingt-quatre (24) mois à compter de la délivrance du Produit. Il pourra ainsi retourner le Produit non conforme à Meria en vue de le réparer ou de l'échanger.

Le Client bénéficie en effet du choix entre la réparation ou le remplacement du Produit, sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L. 217-10 du Code de la Consommation.

Le Client est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité.

La garantie légale de conformité s'applique indépendamment de toute garantie commerciale éventuellement consentie.

Toutes les réclamations, demandes d'échange ou de remboursement doivent s'effectuer auprès de Meria.

En cas de défaut de fabrication dûment constaté, le remboursement du Produit

interviendra sous un délai maximum de trente (30) jours.

Tous les composants de la machine sont garantis (24) vingt-quatre mois à l'exception des cartes qui sont garanties pendant douze (12) mois sauf défauts de fabrications, dans ce cas la garantie fournisseur de vingt-quatre (24) mois s'applique.

## **20. RENONCIATION**

Le fait que l'une ou l'autre des Parties n'exerce pas l'un quelconque de ses droits au titre des présentes ne saurait emporter renonciation de sa part à son exercice, une telle renonciation ne pouvant procéder que d'une déclaration expresse de la Partie concernée.

## **21. CLOTURE DE COMPTE ET AUTRES DEMANDES DES CLIENTS**

Les demandes de clôture de compte ou autres seront faites par courriel à l'adresse suivante : <[support@meria.com](mailto:support@meria.com)>.

Les demandes seront traitées dans un délai raisonnable.

Les clôtures de compte seront terminées et confirmées un mois après la demande.

Conformément à l'article L. 561-12 du Code monétaire et financier, les organismes financiers (dont Meria) sont tenus de conserver l'ensemble des documents et informations recueillis à l'égard de leur clientèle, y compris le bénéficiaire effectif, pendant 5 ans à compter de la rupture/cessation des relations d'affaires.

Les frais dus à Meria seront perçus et réglés en totalité avant clôture du compte du Client.

## **22. GARANTIE DU CLIENT NON-CONSOMMATEUR**

Sauf pour les Clients Consommateurs, chaque Partie garantit l'autre Partie contre toutes plaintes, réclamations, actions et/ou revendications quelconques que l'autre Partie pourrait subir du fait de la violation, par le Client de l'une quelconque de ses obligations ou garanties aux termes des présentes CG.

Chaque Partie s'engage à indemniser la Partie lésée de tout préjudice qu'elle subirait et à lui payer tous les frais, charges et/ou condamnations qu'elle pourrait avoir à supporter de ce fait.

## **23. COMPORTEMENTS PROHIBES**

Il est strictement interdit d'utiliser le Site, les Services ou les Produits aux fins suivantes :

- (a) L'exercice d'activités illégales, frauduleuses ou portant atteinte aux droits ou à la sécurité des tiers ;
- (b) L'atteinte à l'ordre public ou la violation des lois et règlements en vigueur ;
- (c) L'intrusion dans le système informatique d'un tiers ou toute activité de nature à nuire, contrôler, interférer, ou intercepter tout ou partie du système informatique d'un tiers, en violer l'intégrité ou la sécurité ;
- (d) L'envoi de courriels non sollicités et/ou de prospection ou sollicitation commerciale ;
- (e) Les manipulations destinées à améliorer le référencement d'un site tiers ;

- (f) L'aide ou l'incitation, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, à un ou plusieurs des actes et activités décrits ci-dessus ;
- (g) Monnayer, vendre ou concéder tout ou partie de l'accès au Site, aux Services et aux Produits, ainsi qu'aux informations qui y sont hébergées et/ou partagées ;
- (h) Et, plus généralement, toute pratique détournant le Site, les Services, et Produits à des fins autres que celles pour lesquelles ils ont été conçus.

Il est strictement interdit aux Clients de copier et/ou de détourner à leurs fins ou à celles de tiers le concept, les technologies et autre élément du Site.

Sont également strictement interdits :

- (a) Tous comportements de nature à interrompre, suspendre, ralentir ou empêcher la continuité des Services, des Produits et du Site Meria ;
- (b) Toutes intrusions ou tentatives d'intrusions dans les systèmes de Meria ;
- (c) Tous détournements des ressources systèmes de Meria ;
- (d) Toutes actions de nature à imposer une charge disproportionnée sur les infrastructures de ce dernier ;
- (e) Toutes atteintes aux mesures de sécurité et d'authentification ;
- (f) Tous actes de nature à porter atteinte aux droits et intérêts financiers, commerciaux ou moraux de Meria ou de ses Clients ;
- (g) Et enfin, plus généralement, tout manquement aux présentes CG.

## **24. SANCTIONS DES MANQUEMENTS**

En cas de manquement à l'une quelconque des dispositions des présentes CG ou, plus généralement, d'infraction aux lois et règlements en vigueur par un Client, Meria se réserve le droit de prendre toute mesure appropriée et notamment de :

- (a) Suspendre ou résilier l'accès aux Services et aux Produits ;
- (b) Clôturer le compte du Client ;
- (c) Avertir toute autorité concernée ;
- (d) Engager toute action judiciaire.

## **25. PROCEDURE D'ALERTE ET SIGNALISATION D'UN ABUS**

Vous êtes invité à signaler à Meria toute utilisation ou tentative d'utilisation frauduleuse de votre compte, du Site et/ou des Produits proposés dont vous auriez connaissance et notamment de tout message dont le contenu contreviendrait aux interdictions énoncées dans les présentes CG et plus généralement à toutes dispositions légales en vigueur.

Si vous pensez que votre compte ou vos informations de sécurité ont été compromis ou si vous avez connaissance d'une fraude, d'une tentative de fraude ou de tout autre incident de sécurité, y compris une attaque cybernétique, vous devez avertir Meria dès que possible par courriel au <[fraude@meria.com](mailto:fraude@meria.com)> et continuer à fournir des informations

exactes et à jour pendant toute la durée de l'atteinte à la sécurité. Vous devez prendre toutes les mesures dont Meria a raisonnablement besoin afin de réduire, gérer ou signaler toute atteinte à la sécurité. Le défaut de collaboration rapide de la part du Client pourra être pris en compte dans la détermination par Meria de la résolution appropriée de l'affaire.

Si vous estimez qu'il y a eu violation sur le Site d'un droit dont vous êtes titulaires, vous avez la possibilité de le signaler à Meria conformément à l'article 6-1-5 de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 par courriel au <[fraude@meria.com](mailto:fraude@meria.com)> ou par courrier recommandé avec accusé de réception précisant les informations suivantes :

- (a) Si vous êtes une personne physique : nom, prénom, date de naissance, nationalité, domicile, profession ; si vous êtes une personne morale : forme, dénomination sociale, siège social, organe représentant légalement ;
- (b) Une description précise du contenu litigieux et l'adresse URL précise à laquelle il se situe sur le Site ;
- (c) Les motifs pour lesquels ce contenu doit être retiré avec la mention des dispositions légales applicables.

## **26. PUBLICITE**

Meria se réserve la faculté d'insérer sur toute page du Site et dans toutes communication aux Clients tout message publicitaire ou promotionnel sous une forme et dans des conditions dont Meria sera seule juge.

## **27. PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Tous les logiciels, dessins, textes, images, enregistrement sonores, animations, marques (y compris le nom « Meria » et le logo Meria ainsi que le nom « Just Mining » et le logo Just Mining) et les autres œuvres incluses dans les prestations sont protégés par des droits de propriété intellectuelle et appartiennent à Meria. Ces droits sont réservés et aucun droit de propriété ne sera transféré au Client ou à des tiers.

Le Site est la propriété exclusive de Meria qui détient donc l'ensemble des droits de propriété intellectuelle y afférent. En conséquence, son contenu ne peut être modifié, copié, distribué, reproduit, téléchargé, affiché, publié, transmis ou vendu sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, en tout ou partie, sans l'accord écrit préalable de Meria.

L'ensemble des marques, brevets, modèles déposés et des droits d'auteurs attachés aux Produits fournis ou accessibles via le Site, ainsi que tous les autres droits de propriété intellectuelle et droits sur les bases de données relatifs à Meria, demeurent la propriété pleine et exclusive de Meria.

Lorsque, dans le cadre des présentes CG, le Client se rend auteur d'agissements susceptibles de porter atteinte aux droits précités, Meria se réserve la possibilité de prendre toutes mesures appropriées afin de faire cesser ces troubles. Meria se réserve également le droit de suspendre ou supprimer l'inscription du Client sur le Site ou de bloquer son accès.

La reproduction des documents communiqués dans le cadre de la prestation est

uniquement autorisée aux fins exclusives d'information pour un usage strictement personnel et privé.

Si le Client constate une violation des droits précités, il est prié de notifier ces agissements en contactant Meria à l'adresse suivante : <[fraude@meria.com](mailto:fraude@meria.com)>.

## **28. LIENS ET SITES TIERS**

Meria ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de la disponibilité technique de sites Internet ou d'applications mobiles exploités par des tiers (y compris ses éventuels partenaires) auxquels le Client accéderait par l'intermédiaire du site.

Meria n'endosse aucune responsabilité au titre des contenus, publicités, Produits et/ou Services disponibles sur de tels sites et applications mobiles tiers dont il est rappelé qu'ils sont régis par leurs propres conditions d'utilisation.

Meria n'est pas non plus responsable des transactions intervenues entre le Client et un quelconque annonceur, professionnel ou commerçant (y compris ses éventuels partenaires) vers lequel le Client serait orienté par l'intermédiaire du Site et ne saurait en aucun cas être partie à quelques litiges éventuels que ce soit avec ces tiers concernant notamment la livraison de Produits et/ou Services, les garanties, déclarations et autres obligations quelconques auxquelles ces tiers sont tenus.

## **29. LANGUE**

Les présentes CG et CS sont rédigées en langue française, laquelle régit la relation contractuelle entre les parties. Éventuelles traductions sont purement indicatives et non contraignantes juridiquement. La version française prévaut sur toute traduction.

## **30. AUTONOMIE**

Si l'une quelconque des stipulations du présent accord est nulle, la stipulation concernée ne sera pas appliquée en raison de sa nullité mais les autres stipulations de l'accord resteront en vigueur.

## **31. LOI APPLICABLE ET JURIDICTION**

Les présentes CG et CS sont régies par la loi française.

Pour toutes contestations qui s'élèveraient entre le Client et Meria relativement à la formation, l'interprétation et à l'exécution des présentes, les Parties s'engagent à soumettre leur différend, préalablement à toute instance judiciaire, au médiateur de l'Autorité des marchés financiers dont les coordonnées sont affichées ci-dessous :

- Par courrier postal, à l'adresse : 17 place de la Bourse 75082 Paris cedex 2
- Par formulaire électronique : sur le site internet de l'AMF via l'URL suivant : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur>

La solution proposée par le médiateur ne s'impose pas aux Parties. Le médiateur s'efforcera de régler les difficultés qui lui seront soumises et de rendre un avis, dans un délai maximum de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de sa saisine. Aucun frais, ni honoraires ne seront dus par les parties au litige.

À défaut de médiation, les parties conviennent que le litige sera porté devant les

tribunaux compétents.

Tout litige pouvant naître à l'occasion de sa validité, de son interprétation ou de son exécution sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de Paris (France).

## **V. CONDITIONS SPECIALES (CS) SUR LES SERVICES – ACTIVITES DE STAKING ET DE MASTERNODES ET ACTIVITES DEFI ET CROWDLOAN DE PARACHAINS**

### **1. CHAMP D'APPLICATION ET INTERPRETATION**

- (a) Les présentes Conditions Spéciales (ci-après « CS ») ont pour objet de définir les modalités et conditions d'utilisation, ainsi que les droits et obligations des Clients dans le cadre de la souscription aux Services.
- (b) Elles entrent en vigueur à la date de leur mise en ligne sur le Site et sont dès lors opposables à tout Client ayant souscrit aux Services sur le Site, et ce pendant toute la durée de la relation contractuelle.
- (c) La souscription aux Services implique un consentement explicite sans réserve par ce dernier des présentes CS.
- (d) L'acceptation, par le Client, des CS comme indiqué ci-dessus ainsi que la version des CS acceptées lors de la souscription des Services sont conservées et archivées dans les systèmes informatiques de façon inaltérable, sûre et fiable.
- (e) Nonobstant le (a) du présent article, en cas de conflit entre les clauses des présentes CS et des CG en vigueur, les clauses des présentes CS prévaudront.

### **2. SERVICES**

#### **2.1. UTILISATION DES CRYPTOACTIFS**

Dans le cadre du service de conservation d'actifs numériques (ou « Cryptoactifs ») (conformément à l'article 722-4 du Règlement général de l'AMF) proposé par Meria, le Client accepte que les intérêts générés par l'utilisation desdits Services (ci-après « Fonds Disponibles ») et les Cryptoactifs qui n'ont fait l'objet d'ordre de placement par le client soient utilisés par Meria tant que le Client n'en demande pas le retrait. Le service de Meria ne doit pas compromettre le droit du Client d'obtenir restitution des Fonds Disponibles. La restitution des Fonds Disponibles se fait à la demande du Client.

#### **2.2. AIRDROPS ET ENGAGEMENTS DE MERIA**

Il est possible que les clients de Meria soient éligibles aux Airdrops. Dans la mesure où les Airdrops sont entièrement à la discrétion de chaque protocole, Meria n'a aucune obligation de suivi des Airdrops ni de collecte des Airdrops pour le compte de ses clients. Toutefois, lorsque Meria collecte les Airdrops pour le compte de ses clients, cela impliquera une commission de prestation de service de collecte de Airdrops. Le montant de cette commission sera communiquée au Client par mail lors de cette collecte.

Pour les Services ci-dessous, Meria s'engage à fournir au Client ce qui suit :

- (a) L'achat des Cryptoactifs nécessaires, ou la fourniture de l'adresse de Wallet pour le dépôt des Cryptoactifs nécessaires par le Client si celui-ci possède déjà les

- Cryptoactifs idoines ;
- (b) La fourniture d'un outil de gestion des Cryptoactifs par le Client ;
  - (c) La maintenance et intervention en cas de défaillance sur l'outil de gestion.

### **2.3. MASTERNODES ET STAKING**

#### **(a) Masternodes**

S'agissant de la souscription aux Masternodes par le Client, Meria s'engage par les présentes à fournir au Client le suivant :

- (i) L'achat de la Node sur le réseau ;
- (ii) L'installation et configuration de la Node ;

La mise en place de la Node assurée par Meria consiste en l'achat des Cryptoactifs nécessaires à l'ouverture de la Node désirée par le Client (ou le dépôt des Cryptoactifs nécessaires pour la Node par le Client si celui-ci possède déjà les Cryptoactifs idoines) ; en la configuration d'un VPS ; au téléchargement de l'infrastructure de la Node ; et en l'installation du Wallet permettant le dépôt des Cryptoactifs et la réception des profits.

#### **(b) Staking**

##### **(i) Staking**

La mise en place du Staking assurée par Meria consiste en l'achat ou le dépôt des Cryptoactifs à hauteur de la demande effectuée par le Client sur le Site ; au transfert des Cryptoactifs vers le portefeuille numérique ou la plateforme mise à disposition par le projet pour bénéficier des fonctionnalités inhérentes au Staking ; à la configuration et l'activation de cette fonctionnalité ; au monitoring et à la maintenance nécessaire pour garantir la bonne réception des récompenses sous la forme de Cryptoactifs. Selon le Cryptoactif et le réseau, il est possible que Meria exécute les ordres de staking des clients auprès de plateformes d'échange.

##### **(ii) Pré-Staking**

Le Pré-Staking consiste à engager des Cryptoactifs, contre rémunération, en amont du lancement du réseau. Une fois ce dernier actif, les Cryptoactifs pré-stakés seront stakés sur les validateurs, selon les modalités du Staking (cf. point (i)).

La mise en place du Pré-Staking assurée par Meria consiste en l'achat ou le dépôt des Cryptoactifs à hauteur de la demande effectuée par le Client sur le Site ; à la conservation des Cryptoactifs.

Le client peut demander à retirer (unstaker) ses Cryptoactifs pendant la période de Pré-Staking. Les modalités de retraits (unstaking) sont définies sur le Site.

Le Pré-Staking comporte des risques. Ils sont notamment liés :

- À la volatilité du Cryptoactif. Un projet en Pré-Staking est à son stade de testnet. À ce titre, la souscription à un Pré-Staking suppose un achat de



Cryptoactifs présentant un risque de volatilité plus élevé. Le risque de perte en capital est présent. C'est ce risque plus élevé qui justifie le taux de rémunération élevé.

- Au contexte économique et financier

## **2.4.CROWDLOAN DE PARACHAINS**

Les Parachains sont des chaînes secondaires à une Blockchain d'infrastructure qui dispose d'emplacements dédiés (slots), et d'un nombre limité, auxquels les Parachains peuvent se connecter. Pour effectivement se connecter, chaque Parachain ayant l'intention de disposer d'un slot doit remporter des votes participatifs (ou enchères) et, pour cela, demander aux utilisateurs de bloquer leurs Cryptoactifs pendant une période déterminée en sa faveur.

La Crowdloan désigne une opération de vote participatif (ou enchère) ouverte aux détenteurs de Cryptoactifs permettant à une Parachain donnée de remporter un emplacement donnant accès à la Blockchain d'infrastructure (Blockchain principale) pendant une période donnée. Dans ce cadre les Cryptoactifs déposés par les clients sont déposés sur un Smart Contract dédié qui restituent les Cryptoactifs à leurs propriétaires (i) au terme de la Crowdloan si celle-ci ne remporte pas l'emplacement ou (ii) au terme de la période d'utilisation du slot par la Parachain. Dans l'hypothèse où la Parachain ne remporte pas l'emplacement, l'opération de Crowdloan se termine au terme de la dernière votation sur laquelle la Parachain a décidé de contribuer.

Une Parachain peut décider de se positionner sur plusieurs opérations de vote pour multiplier ses chances de remporter un emplacement.

Le client qui souscrit à un Crowdloan de Parachain donne mandat à Meria d'agir en son nom et pour son compte afin de transférer les Cryptoactifs lui appartenant afin de les mettre sur une enchère de Crowdloan, ce qui implique un transfert desdits Cryptoactifs sur un Smart Contract dédié du réseau où se tient la Crowdloan Parachain de son choix.

Les choix et les modalités de participation à chaque Crowdloan Parachain se trouvent sur le Site de Meria.

Une fois déposés sur le Smart Contract dédié à cet effet, les Cryptoactifs sont indisponibles (i) jusqu'à la fin des enchères si le projet ne remporte pas les enchères ou (ii) jusqu'à la fin de la période prédéterminée (comme indiqué sur le Site) si le projet pour lequel le Client souscrit au Crowdloan remporte les enchères. Les récompenses (« rewards ») créditées sur le compte du Client seront disponibles mais le Client ne pourra pas retirer les Cryptoactifs initialement déposés avant l'issue de la période de blocage prédéfinie par chaque Parachain.

Le client est informé et prend conscience que la votation se déroulant on-chain il se peut qu'il y ait des circonstances exceptionnelles, extérieures, imprévisibles, irrésistibles et indépendantes de la volonté de Meria comme le délai ou des erreurs du protocole de votation ou d'autres erreurs qui peut affecter la capacité de Meria d'exécuter entièrement ou partiellement la contribution.

Les Crowdloans de Parachain comportent des risques. Ils sont notamment liés :

- À une éventuelle défaillance du Smart Contract (risque de contrepartie) ;
- À la liquidité du Cryptoactif détenu par le Client (risque de liquidité) ;
- À la volatilité du Cryptoactif (risque de perte en capital) ;
- Au contexte économique et financier ;
- À un éventuel échec du projet de Parachain.

## **2.5. ACTIVITES DEFI ET CEFI (DITES “LENDING”)**

(a) Information valable pour tous les produits de type « lending »

De manière générale, le Lending consiste à réaliser des opérations de prêts-emprunts de Cryptoactifs au sein de la finance décentralisée (DeFi).

Par extension, le service de Lending tel qu’il est proposé par Meria regroupe des activités de prêts-emprunts (lending-borrowing) et d’apports de liquidité (liquidity providing/yield farming) sur la finance décentralisée (DeFi) ainsi que l’utilisation de plateformes centralisées (CeFi) afin de générer un rendement sur les Cryptoactifs déposés.

S’agissant des transactions de Lending que le Client souhaite réaliser, Meria s’engage à fournir au Client ce qui suit :

- 1.L’achat des Cryptoactifs nécessaires pour le Lending, ou le dépôt des Cryptoactifs nécessaires pour le Lending par le Client si celui-ci possède déjà les Cryptoactifs idoines, sur le Wallet prévu à cet effet ;
- 2.La fourniture d’un outil de gestion des Cryptoactifs pour le Lending par le Client ;
- 3.La bonne exécution des ordres du client
- 4.La maintenance et intervention en cas de défaillance sur l’outil de gestion ;
- 5.La mise en place d’un environnement adapté pour sa gestion.

Le Client donne mandat à Meria d’exécuter en son nom et pour son compte une ou plusieurs instructions de transferts de Cryptoactifs dans le cadre des Activités DeFi et CeFi (dites “Lending”) du Client et notamment de son activité de Lending.

Dans ce cadre, le Client est informé et reconnaît que le rôle de Meria consiste à fournir un service de réception-transmission d’ordres sur Cryptoactifs tel que visé à l’article D. 54-10-1, 5-1 du Code monétaire et financier.

En acceptant ces Conditions Générales et ces Conditions Spéciales le Client est informé et reconnaît qu’il donne mandat à Meria d’agir en son nom et pour son compte afin de transférer les Cryptoactifs lui appartenant afin de les mettre à la disposition des différents protocoles (DeFi), compounder (DeFi) et plateformes CeFi (finance centralisée) présentés par les listes ci-dessous sur lesquelles il donne à Meria lesdits ordres de transferts de ses Cryptoactifs.

Les transactions relatives aux Activités DeFi et CeFi (dites “Lending”) comportent des risques qui sont fonction de la nature même du Cryptoactif concerné aussi bien que du Smart Contract et de la contrepartie concernée.

Ils sont notamment liés :

- Au risque de contrepartie lié à la défaillance des protocoles et compounders DeFi (finance décentralisée) et plateformes CeFi (finance centralisée);
- Au marché sur lequel le Cryptoactif est négocié ;
- Au risque technologique (notamment sans se limiter à la défaillance d'une blockchain, d'un protocole, d'un smartcontract ou encore du Cryptoactif) ;
- Au risque systémique ;
- Au risque de perte de fonds (notamment hacking) ;
- À la liquidité du Cryptoactif contenu dans la diversification du produit (risque de liquidité) ;
- À la volatilité du Cryptoactif contenu dans la diversification du produit, qui ici, est un risque de "dé-peg" ou "perte de parité" correspondant à une décorrélation de la valeur du stablecoin avec son sous-jacent ;
- Au contexte économique et financier.

En tout état de cause, l'attention est attirée sur le fait que les Activités DeFi et CeFi (dites "Lending") sont susceptibles de comporter un risque de perte (partielle ou totale) des Cryptoactifs transférés sur instruction des Clients.

La responsabilité de Meria étant limitée à la bonne exécution des instructions de transfert dans le cadre du service de réception-transmission d'ordres sur Cryptoactifs.

En cas de survenance d'un événement de force majeure entraînant l'impossibilité de délivrer lesdits services, Meria restituera au client les Cryptoactifs – dans la limite de leur disponibilité – résultant de la diversification de ces derniers, à l'instant de la survenance dudit événement.

Le Client est informé qu'un problème inhérent au fonctionnement du dispositif d'enregistrement électronique partagé ou à un programme informatique automatisé ("smart contract") pouvant reposer sur un dispositif électronique d'enregistrement partagé que Meria ne maîtrise pas, et est considéré comme un événement non imputables à Meria en tant que conservateur d'actifs numériques (ou « Cryptoactifs).

En cas d'évolution majeure des modalités inhérentes au Service souscrit par le Client, Meria en informera le Client. Toutefois, ce dernier reconnaît que ces changements pouvant intervenir sont indépendants de la volonté de Meria. En conséquence, Meria en saurait voir sa responsabilité engagée sur un tel motif.

Des informations générales de nature non contractuelle ou précontractuelle sont susceptibles d'être communiquées par Meria sous la forme d'un courriel ou d'une notification publiée sur le Site.

Ces informations ne se substituent en aucune manière aux diligences que le Client est tenu de conduire.

(b) Produit de lending Stablecoin

Aux fins d'exécution des ordres susmentionnés, Meria transmettra lesdits ordres aux protocoles (DeFi), compounder (DeFi) et plateformes CeFi (finance centralisée) énoncés dans la liste ci-dessous, qui pourra être mise à jour :

- Protocoles DeFi :
  - AAVE
  - AAVE AMM
  - Compound
  - Curve
  - PancakeSwap
  - SushiSwap
- Compounders (DeFi) :
  - Convex
  - StakeDAO
- Plateformes CeFi :
  - Binance
  - Nexo
  - Woorton

Le client est informé et autorise Meria à convertir les Cryptoactifs déposés en d'autres Cryptoactifs selon les exigences des protocoles (DeFi), compounder (DeFi) et plateformes CeFi (finance centralisée) listés ci-dessus afin de permettre à Meria d'exécuter les ordres reçus par le client. Selon les exigences de chaque protocole (DeFi), compounder (DeFi) et plateformes CeFi (finance centralisée) – et pour la bonne exécution des ordres des Clients – Meria sera amenée à convertir les Cryptoactifs déposés ou achetés lors de la souscription en d'autres Cryptoactifs. À cette fin, Meria sera amenée à convertir le Stablecoin de souscription en l'un des Cryptoactifs suivant ainsi que leurs

wrapps :

- BUSD (Binance USD)
- DAI (Dai)
- FRAX (Frax)
- GUSD (Gemini Dollar)
- SUSD (sUSD)
- TUSD (TrueUSD)
- USDC (USD Coin)
- USDP (Pax Dollar)
- USDT (Tether)

(cette liste est susceptible d'être mise à jour).

Pour atténuer ce risque, la répartition de l'exécution des ordres donnés par le client dans le cadre du contrat de lending ne pourra excéder plus de 30% des Cryptoactifs

sur un seul protocole DeFi/Compounder. De plus, l'exposition aux plateformes CeFi dans son ensemble est limitée à 40 %.

(c) Produit de lending ETH

Aux fins d'exécution des ordres susmentionnés, Meria transmettra lesdits ordres aux protocoles (DeFi), compounder (DeFi) et plateformes CeFi (finance centralisée) énoncés dans la liste ci-dessous, qui pourra être mise à jour :

- Protocoles DeFi :
  - AAVE
  - AAVE AMM
  - Compound
  - Curve
- Compounders (DeFi) :
  - Convex
  - StakeDAO
- Plateformes CeFi :
  - Binance
  - Nexo
  - Woorton

Le client est informé et autorise Meria à convertir les Cryptoactifs déposés en d'autres Cryptoactifs selon les exigences des protocoles (DeFi), compounder (DeFi) et plateformes CeFi (finance centralisée) listés ci-dessus afin de permettre à Meria d'exécuter les ordres reçus par le client. Selon les exigences de chaque protocole (DeFi), compounder (DeFi) et plateformes CeFi (finance centralisée) – et pour la bonne exécution des ordres des Clients – Meria sera amenée à convertir les Cryptoactifs déposés ou achetés lors de la souscription en d'autres Cryptoactifs. À cette fin, Meria sera amenée à convertir le Stablecoin de souscription en l'un des Cryptoactifs suivant :

- stETH
- WETH
- sETH
- ETH

(cette liste est susceptible d'être mise à jour).

Pour atténuer ce risque, la répartition de l'exécution des ordres donnés par le client dans le cadre du contrat de lending ne pourra excéder plus de 30% des Cryptoactifs sur un seul protocole DeFi/Compounder. De plus, l'exposition aux plateformes CeFi dans son ensemble est limitée à 40 %.

### **3. COMMANDE ET PRIX**

#### **3.1. COMMANDE (OU « ORDRE »)**

- (a) Il appartient au Client de sélectionner sur le Site les Services auquel il souhaite Souscrire, selon les modalités du Site et des CG/CS.
- (b) L'acceptation de la commande (ou « Ordre ») et le commencement d'exécution des présentes CS par Meria résulte de la validation de la commande (ou « Ordre ») par le Client.
- (c) Toute commande ayant donné lieu à un commencement d'exécution des présentes CS peut ouvrir droit au versement d'un acompte dont le montant est communiqué par Meria.

#### **3.2. FRAIS DE CONVERSION ET D'INSTALLATION**

Dans le cas d'un achat de Cryptoactifs, pour l'Activité de Staking ou de Masternodes ou de Crowdloan de Parachain ou pour les Activités DeFi et CeFi (dites "Lending"), le Client paiera des frais de conversion, tels que traités dans le point IV.12.2 ci-dessus, ainsi que des frais d'installation, qui seront majorés de la TVA au taux en vigueur (seulement si la TVA est applicable).

En cas d'échec d'installation, les frais afférents seront versés au client dans un délai de 30 jours ouvrés. Toutefois, s'il y a eu change ou conversion, les frais qui s'y rattachent ne sauraient être reversés.

#### **3.3. COMMISSION DE PRESTATION DE SERVICES**

La rémunération versée au Client est nette des commissions de prestations de services.

Les commissions de prestation de services sont prélevées selon les modalités ci-dessous :

- (a) Pour les activités de Staking, de Pré-staking, de Masternodes et de Crowdloan de Parachain, le Client paiera, à titre de commissions de prestation de services, un pourcentage sur les gains (rewards) générés, pourcentage qui est variable en fonction du Service et affiché sur le Site. Ces commissions de prestation de services facturées par Meria seront majorées de la TVA au taux en vigueur. Just-Mining prenant à sa charge l'ensemble des frais inhérents à l'exécution des ordres du client.
- (b) Pour les activités DeFi et CeFi (dites "Lending"), Meria se rémunère sur la différence entre la performance réalisée par la diversification auprès des différents protocoles (DeFi), compounder (DeFi) et plateformes CeFi (finance centralisée) utilisés et le taux d'intérêt (APR) versé aux Clients. Just-Mining prenant à sa charge l'ensemble des frais inhérents à l'exécution des ordres du client.

### **4. RACHAT**

#### **4.1. MASTERNODES**

- (a) Dans le cas d'un Rachat anticipée à l'initiative du Client, ce dernier recevra le

montant des Cryptoactifs initialement déposés par équivalent en Cryptoactif de la Node choisie par le Client, après que, le cas échéant, la période de blocage du protocole soit respectée.

- (b) Le Client s'engage à laisser à Meria le délai de traitement requis, afin que Meria puisse accomplir les diligences nécessaires aux demandes du Client.

#### **4.2. STAKING ET LENDING**

- (a) Dans le cas d'un Rachat à l'initiative du Client, dans le cadre d'un contrat de staking, Meria lui restituera les Cryptoactifs déposés, après que, le cas échéant, la période de blocage du protocole soit respectée.
- (b) Dans le cas d'un Rachat à l'initiative du Client, dans le cadre d'un contrat de lending, le client choisit dans quel Cryptoactif il souhaite effectuer ledit rachat et ce en fonction des choix qui lui sont proposés. Le délai de rachat est de 24h.

Meria restituera les Cryptoactifs qu'il aura sélectionné, après que, le cas échéant, la période de blocage du protocole soit respectée.

- (c) Le Client pourra demander un Rachat à tout moment. Toutefois, il reconnaît que le Staking sur certains Cryptoactifs peuvent disposer de délais particuliers. Le délai de Rachat (dit « unstaking » ou « retrait ») est affiché dans les conditions propres à chaque Staking, Pré-Staking ou Lending sur le Site, également acceptées par le Client lors de la souscription.